



## COMBAT CONTRE LA DECHARGE

### Bilan d'un premier mois de lutte prometteur

Depuis des mois, la colère gronde. Les nuisances, surtout olfactives, n'ont fait que s'empirer et l'exploitant de la décharge niant cet état de fait, nous avons décidé de nous organiser afin de lutter efficacement contre l'hégémonie et l'expansion en toute impunité de la Coved sur son site de Champigny.

#### Naissance de l'Ondec

Fin janvier la décision est prise : il nous faut nous réunir et fédérer tous ceux qui subissent au quotidien les retombées néfastes de l'exploitation de la décharge. Riverains qui subissent les odeurs épouvantables, professionnels qui ne peuvent plus recevoir leur public dans de bonnes conditions, usagers des routes qui sont obligés de rouler sur des chaussées abimées par le passage incessant des camions se rendant ou quittant la décharge et qui sèment une partie de leur chargement sur la route, habitants des localités voisines dont les villages sont quotidiennement traversés par des dizaines de camions lourds et mi-lourds, promeneurs qui ne peuvent plus profiter des bois sans se prendre les pieds dans les sacs en plastiques et les déchets s'envolant de la décharge ou des camions s'y rendant ....

Le 20 février, l'association est officiellement créée. Les premiers adhérents mettent en place les actions à venir, en particulier la plateforme internet de signalement des nuisances engendrées par l'ISDND de Champigny exploité par la COVED.

#### Le site [dechargechampigny.com](http://dechargechampigny.com)

Pour lutter efficacement, il nous fallait un outil de reporting en ligne : ce sera le site [dechargechampigny.com](http://dechargechampigny.com) lancé dès la naissance de l'association. Réalisé et maintenu bénévolement par les adhérents, la plateforme permet de saisir les nuisances subies par les riverains. Les signalements transmis nous permettent de dresser un panorama en temps réel de l'état des nuisances surtout olfactives et de prendre les mesures nécessaires pour d'une part faire constater ces



nuisances et d'autre part prévenir l'exploitant et se concerter avec lui afin de l'obliger à prendre des mesures rapides pour diminuer au plus vite le niveau des odeurs (cas le plus fréquent des plaintes).

**Il est capital pour les actions futures que le maximum de signalements soit posté sur la plateforme [dechargechampigny.com](http://dechargechampigny.com) afin que nous soyons en mesure de posséder un panorama complet, exhaustif et exploitable des nuisances.**

Déroulement d'une alerte odeur reçue par l'ondec :

- de 8h30 à 9h, plusieurs signalements d'odeur >6 sont reçus sur le site
- 9h, l'ondec objective le niveau des odeurs et les conditions météo
- 9h10 : Premiers contacts par sms puis par téléphone avec la Coved
- 9h20 : contact avec Odometric (mandaté par Coved)
- jusqu'à ce que l'exploitant ait pris des mesures, l'ondec reste en contact et suit les actions entreprises.
- à la fin de l'alerte, un rapport est rédigé et consigné.

En mars 2014, le site a reçu 150 signalements de nuisances olfactives supérieures à 5; 49 témoignages de riverains et 39 signalements de nuisances dues aux camions, aux oiseaux ou au bruit. 57 personnes sont inscrites sur la plateforme et utilisent les services de [dechargechampigny.com](http://dechargechampigny.com).

#### Des premières actions médiatiques

La naissance de l'Ondec s'est télescopée avec l'agenda électoral; la campagne pour les élections municipales débutait et nous en avons profité pour alerter les habitants de Champigny sur la réalité de la décharge : son agrandissement considérable due en grande partie à la complicité des municipalités qui se sont succédées depuis 25 ans !

Nous n'avons pas voulu soutenir une liste en particulier, mais nous ne pouvions envisager le retour aux affaires de ceux qui furent les instigateurs du développement de cette monstrueuse décharge installée à 300m des premières maisons de Champigny !

Deux tracts furent distribués à 1000 exemplaires : le premier a permis d'ouvrir le débat de la campagne sur le sujet de la décharge, le second a montré des images crues du site et des tranches de déchets déplacées ! De nombreux habitants de Champigny nous ont alors contactés, horrifiés et choqués par ce qu'ils découvraient. Nous avons demandé à l'exploitant d'organiser une visite, celui-ci a refusé de la faire avant les élections. Nous avons donc nous-même organisé une visite du site à partir des bois riverains de la décharge qui ont une vue parfaite sur les travaux en cours de transfert des 190.000 tonnes de déchets et des creusements du nouveau casier D qui recevra 600.000 tonnes de déchets jusqu'en 2029. Cette opération a réuni une soixantaine de personnes un vendredi en fin d'après-midi et fut l'occasion d'un échange entre les



membres de l'association et les riverains de la décharge venus se rendre compte de l'étendue du site. Des élus et des habitants des communes voisines étaient aussi présents.

Cette visite fut l'occasion de nous entretenir avec les candidats de la liste L'Avenir Ensemble (élus depuis à la mairie de Champigny) et d'échanger sur leur vision de l'avenir de la décharge.

### Un nouvel espoir

L'élection d'une liste ouvertement hostile à la décharge nous a particulièrement réjouis. C'est un nouvel élan pour une commune qui souhaite tourner la page de l'ISDND. L'arrêté préfectoral autorise la Coved a exploité jusqu'à 60.000 tonnes par an, mais limité actuellement à 50.000 tonnes tant que la municipalité ne l'autorise pas expressément. Cette épée de Damoclès semble à terre pour les 6 prochaines années ... mais restons vigilant pour les mandats futurs !

### Information des riverains et des campestriens

Une mission de l'Ondec est de publier une information claire, simple et didactique à destination de tous ceux impactés par la décharge.

Actuellement, aucune véritable information n'est délivrée ni par l'exploitant, ni par la municipalité, ni par les autorités. Qui à Champigny connaît réellement l'activité du site ISDND exploitée par la Coved ? Qui connaît les conventions signées par la commune et la Coved ? Qui connaît les arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation du site, et instaurant des servitudes autour de la décharge ? Qui connaît le montant des redevances versées par la Coved ? Qui connaît les engagements pris par la Coved ? Qui sait si la Coved les respecte ? Qui a pu lire les rapports que la Coved édite ? Qui a connaissances des irrégularités commises par la Coved et relevés dans chaque rapport que le DREAL émet chaque année par sa visite programmée ? Qui sait qu'un dôme dépassera de plus de 10m au-dessus des arbres et dominera dans une dizaine d'années les bois et les communes de Champigny ? Combien de nouveaux arrivants à Champigny ces dernières années ont été prévenus avant qu'ils fassent construire leur maison qu'une route était prévu à courte échéance dans le village, et parfois devant la maison qu'il venait d'acheter ?

Toutes ses questions sont légitimes, chacun devrait s'interroger sur les risques éventuels qu'une Installation de Stockage de Déchets fait peser sur les riverains, et ce pour plusieurs dizaines d'années.

L'Ondec commence à produire de la documentation explicative et descriptive : un historique, des frises sur le tonnage et les décisions politiques, des reportages photos ainsi que des vidéos sont déjà réalisés. Ces premiers éléments seront rapidement étoffés.

### La réalité de l'extension de la décharge

Jusqu'à la convention signée entre la municipalité et la coved en 2008 (et l'avenant de 2010), le tonnage total autorisé pour l'enfouissement de déchets sur le site était de 600.000 tonnes en 30 ans d'exploitation (depuis 1981). A ce total va

maintenant s'ajouter le stockage, cette fois en surface par empilement, de 1.100.000 tonnes ! Pratiquement le double en 2 fois moins de temps !

Jusqu'à ce nouvel arrêté, la décharge stockait en « dent creuse », par enfouissement, ce qui limitait nuisances olfactives, visuelles, envol de déchets, voir pollution. Maintenant le stockage est fait en hauteur par formation d'une colline.

### La duplicité de l'exploitant

La Coved a systématiquement minimisé, lors de sa demande d'extension, les nuisances induites par une activité de 50.000 tonnes / an stockées en hauteur en la comparant à leur ancienne activité de 20.000 tonnes réalisée par enfouissement.

Aussi, elle prétendait, en octobre 2010, que l'extension de Champigny était nécessaire car la décharge de Saint Florentin (89), qu'elle exploite, s'arrêterait en 2013. Or dès 2010, elle préparait déjà sa demande d'extension de St-Florentin Duchy III (dossier en 2010, large concertation des parties prenantes dans le cadre de l'enquête publique dès 2011 – source site coved) !

### Les actions de l'Ondec : surveiller – fédérer - agir

1. Etre un interlocuteur direct et réactif avec l'exploitant pour réduire de manière drastique les nuisances occasionnées par son activité.
2. Récolter les signalements des nuisances subies par les riverains, les regrouper et les faire reconnaître.
3. Contraindre la Coved à adapter son activité afin de prendre en compte les riverains.
4. S'assurer que l'augmentation de 50.000 tonnes à 60.000 tonnes ne soit jamais accordée
5. S'assurer que l'exploitation cessera définitivement en 2029, même si la capacité maximale de 1.100.000 tonnes autorisée par l'arrêté préfectoral n'est pas atteinte.
6. Faire mesurer et contrôler l'air, l'eau et le sol pour s'assurer qu'aucune pollution due au site n'est en cours.
7. S'assurer que la Coved respecte bien ses engagements issus de la réglementation, de l'arrêté préfectoral, de la convention et de l'avenant qu'ils ont signés, ainsi que les engagements pris lors de sa demande d'extension

### Suivi des actions judiciaires

L'Ondec suit avec attention les actions menées contre la décharge, et en particulier par ses membres :

- Arrêté préfectoral constituant des servitudes : **annulé** en février 2014 par le Tribunal Administratif de Dijon suite au recours de la Clinique Ker Yonnec, adhérent de l'association.
- Arrêté préfectoral autorisant l'extension : requête en cours au Tribunal Administratif de Dijon. Décision à venir très prochainement.
- Assignation en référé auprès du TGI de Sens par la Clinique Ker Yonnec : audience prévue le 15 avril 2014.

### STOP LA DECHARGE - STOP LES NUISANCES - STOP LA ROUTE

C'est en unissant nos forces que nous réussirons à stopper l'extension permanente depuis 30 ans de cette décharge et à faire cesser les nuisances que nous subissons !

**Sébastien Sauzay**  
Président de l'ondec